

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

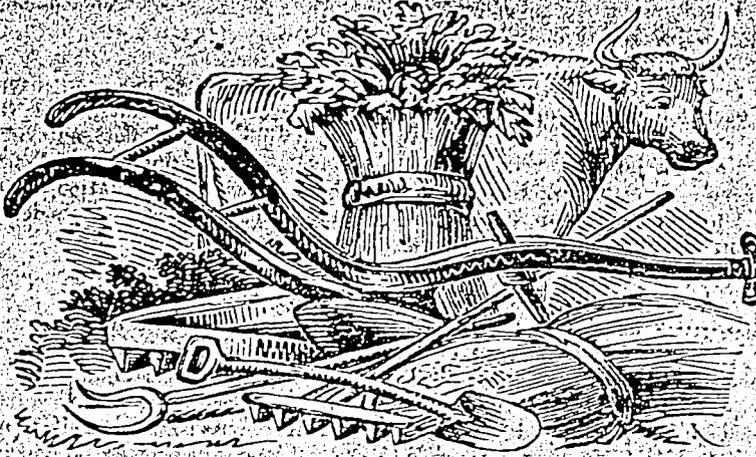
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. Ou ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à **FIRMIN H. PROULX**.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

- Causerie agricole :** Nourriture des veaux.
- Revue de la Semaine :** Chambre Fédérale, débats sur l'adresse en réponse au Discours du Trône.
- Correspondance :** Procédé pour remplacer le charbon comme combustible.
- Sujets divers :** Nomination de Philippe Landry, écr., comme membre du Conseil d'Agriculture. — Transplantation des arbres. — Manufacture de sucre de betterave à Ditton, Canton de l'Est. — Du bon traitement des fumiers.
- Petite chronique :** Devoirs municipaux en avril. — Voie ferrée de Kennebec.
- Recettes :** Inflammation des yeux, guérison en deux ou trois jours. — Remède pour ôter les taches ou taies qui viennent aux yeux des chevaux.
- Annonce :** Voulez-vous avoir des graines de premier choix, et garanties? Voyez la liste des graines que nous offrons en vente, et faites votre commande à notre Bureau, au plus tôt.

CAUSERIE AGRICOLE

NOURRITURE DES VEAUX.

C'est dans le jeune âge surtout que l'on pose les bases des succès futurs de nos bestiaux. C'est alors que l'on dispose les forces productrices des individus pour le genre de production qu'on se propose de leur demander.

Tels fourrages, tels bestiaux; dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu vaudras. Ce dicton, fruit de l'expérience séculaire des peuples les plus habiles dans l'art agricole, exprime une vérité des moins contestables. Partout et toujours, ce sont les fourrages, ou plus généralement, c'est la nourriture qui fait le bétail. Aucune de nos espèces animales ne fait exception à cette règle. Le cheval, le bœuf, le mouton, le porc, ne sont propres au genre de production auquel on les destine que parce qu'ils reçoivent l'espèce d'aliments la plus convenable à cette production.

On ne fait pas un cheval parfait pour le trait léger avec les aliments qui produisent les chevaux de gros traits. Le bœuf destiné spécialement à la production de la viande ne doit pas être nourri comme celui que l'on élève en vue du travail. Le mouton à laine fine doit recevoir une alimentation toute différente de celle que recevra un mouton producteur de grosse laine. Le porc précoce est nourri autrement que le porc tardif.

La race a sans doute une grande influence sur l'abondance et la perfection des produits, et ce serait un grave erreur que de méconnaître cette influence; mais il n'en est pas moins vrai que, sans une alimentation convenable, l'influence de la race est facilement anéantie. C'est en vain que l'on choisirait les meilleures races de boucherie, de travail, les meilleures vaches laitières, les moutons les plus recommandables pour l'abondance, les qualités de leur laine ou pour quelque autre aptitude utile, les porcs les plus renommés pour la rapidité de leur développement; si ces races supérieures ne reçoivent pas la nourriture qui leur convient, si leurs exigences ne sont pas toutes satisfaites, on verra leur supériorité s'éteindre très rapidement.

Le Durham, n'est-il pas la meilleure race de boucherie, ne représente-t-il pas le plus haut degré de perfection dans le genre? Personne ne conteste la supériorité du Durham; en Amérique aussi bien qu'en Europe, cette race est le type vers lequel on tend sans cesse dans la formation des races de boucherie. Cependant, le Durham ne résiste pas plus que la race la plus imparfaite à l'influence de l'alimentation. Celle-ci est elle insuffisante sous le rapport de la quantité ou sous celui de la qualité, il perd, bientôt ses plus précieuses aptitudes et devient même inférieur à la race commune du pays. Au contraire, la nourriture qui il reçoit est-elle plus abondante et de meilleure qualité que celle qu'il obtenait dans son pays d'origine, plusieurs de ses qualités subissent des modifications très sensibles. Il en est de même pour toutes les autres espèces animales, suivant le sens vers

E. H. M. G. S. J. L. De Québec

lequel on dirige l'alimentation.

Mais, nous le répétons, c'est dans la jeunesse surtout que l'influence de la nourriture se fait le plus sentir. A cet âge l'alimentation abondante est le grand levier ou moyen duquel on obtient le développement rapide et complet de l'animal, c'est en un mot le principal agent de l'amélioration des races. Les bons éleveurs savent que, pour produire de beaux bestiaux il faut que l'allaitement soit abondant et que lors du sevrage les jeunes sujets reçoivent une nourriture substantielle et choisie. En nourrissant ces derniers avec trop d'économie, on ne fait que des races chétives dont toute l'organisation porte le cachet d'un développement incomplet et languissant.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur ces jeunes veaux qui ont été sevrés après un allaitement de quelques jours. Avant que leurs faibles organes aient acquis assez de forces, on ne leur distribue que de l'herbe ou même des fourrages si grossiers qu'il leur est impossible de les digérer.

Immédiatement après ce sevrage hâtif, ils maigrissent, leurs flancs se creusent, leurs muscles s'amincissent et la graisse à peine déposée semble se fondre. Chez ces animaux tout souffre d'une manière plus ou moins évidente depuis la surface de l'être jusqu'aux profondeurs les plus cachées de ses organes. Le poil devient terne et se hérissé, la peau est sèche et semble collée au squelette, les cavités se creusent, tout ce qui est mou s'affaisse, le foie se rapetisse et noircit; tandis que l'estomac et les intestins se dilatent sensiblement et prennent un développement hors de proportion avec les autres parties du corps. La santé générale des sujets s'affaiblit, leur force de résistance aux causes de maladies diminue, et souvent ils deviennent la proie des parasites et des vers intestinaux, lesquels achèvent ce que l'insuffisance de la nourriture avait commencé.

En résumé l'alimentation insuffisante est une cause bien connue de la difformité et de la dégradation des races. Elle ne forme que des individus faibles, minces, osseux, produisant peu, et incapables de résister à la fatigue et à la rigueur des saisons.

Un seul de ces mauvais effets d'une nourriture insuffisante, s'il était bien compris, suffirait pour engager tous les éleveurs à apporter dans l'élevage de leurs jeunes animaux les soins qu'ils exigent et à leur distribuer des aliments en rapport avec leurs besoins. Que de pertes nous faisons-nous pas par cette précipitation avec laquelle nous nourrissons nos jeunes bestiaux. Tous les ans, ces derniers meurent par centaines sans que nous ayons encore songé à étudier les causes de ces morts fréquentes. Nous les avons nourris pendant près d'un an et après avoir traîné une existence misérable, ils sont emportés par la moindre maladie vers la fin du premier hiver. Dans un but d'économie, nous les avons nourris incomplètement et leur mort nous coûte même le fruit des faibles dépenses que nous avons faites pour eux. Evidemment nous nous montrons de bien mauvais économistes.

Une meilleure connaissance de nos intérêts nous conduirait à des résultats bien différents. Nourrissons bien nos animaux surtout dans leur jeune âge et nous les aurons rustiques, d'une santé presque inaltérable en dépit des rigueurs de nos saisons et des changements brusques de notre température. Ils résisteront plus facilement aux épidémies et aux parasites qui font chaque année de si grands ravages parmi notre bétail domestique, et en même temps, leur taille augmentera, leurs formes s'amélioreront, leur précocité, leurs aptitudes et toutes leurs qualités s'accroîtront au grand avantage de l'éleveur.

Mais il ne suffit pas de bien nourrir les jeunes animaux, il faut encore leur distribuer les aliments les plus propres à élever le genre de production auquel on les destine, et ceci n'est pas la partie la moins difficile de la science pratique de l'éleveur. L'expérience est dans ce cas-ci le meilleur enseignement que l'on puisse se donner. C'est l'expérience qui apprendra au cultivateur que tels aliments conviennent mieux que tels autres à l'engraissement des animaux, à la production du lait ou à celle du travail. Cependant, il est admis en principe général qu'une alimentation riche en sucres nutritifs, pendant le jeune âge, amène plus tôt l'âge d'adulte et ardonne les formes, tandis que les nourritures médiocres produisent un effet contraire. L'usage des aliments peu nourrissants augmente le volume du ventre et laisse les membres grêles; l'alimentation au grain contribue au tempérament sanguin; les aliments délayés, les racines au tempérament lymphatique.

On ne doit donc pas élever l'animal destiné à la boucherie comme celui dont la destination est le travail, la production de la laine ou celle du lait. Le problème se complique quelquefois par les besoins particuliers des diverses localités. Quelquefois un même animal est appelé à donner différents genres de produits. La race de boucherie doit d'abord être laitière, puis avant de l'engraisser on l'emploie souvent à la confection des travaux de culture. La race laitière est quelquefois soumise au travail et à la fin de son existence on l'engraisse en vue de la boucherie.

Dans ce cas, on cherche par une alimentation convenable, à élever le plus possible toutes les aptitudes des animaux; mais il ne faudra pas que l'augmentation d'une aptitude secondaire se fasse au détriment de la production principale. Supposons, par exemple, que la production de la viande soit la spéculation principale dans la situation où l'on est placé; mais on trouve avantageux de travailler à augmenter l'aptitude au travail. Ces deux aptitudes pourroit être élevées jusqu'à un certain degré, mais l'aptitude à l'engraissement sera toujours celle à laquelle on accordera le plus d'attention. De sorte que l'on peut dire que, même pour les animaux à plusieurs fins, l'alimentation doit varier en vue d'accroître le plus possible une certaine production de préférence à toute autre.

Pendant la première phase de la vie animale, la nourriture est la même pour toutes nos espèces domestiques, soit que l'on veuille faire des bêtes à viande, à laine, ou à lait, ou à travail. Partout le lait doit être la nourriture du jeune animal pendant les premières semaines ou du moins pendant les premiers jours de sa vie; aucune substance ne peut le remplacer.

Mais plus tard lorsque les forces digestives se sont augmentées, on peut remplacer le lait en tout ou en partie par quelques aliments bien choisis, et, à ce propos on nous permettra de faire connaître ici un système d'élevage économique adopté par M. Rueck en Angleterre. Cet éleveur achète ses veaux à l'âge de dix jours et les nourrit comme suit:

« On donne aux veaux, dit M. Rueck, une pinte de lait pur à chaque repas pendant les quatre premiers jours; on diminue alors peu à peu la quantité de lait en remplaçant le déficient d'abord par une bouillie de farine moitié orge, moitié avoine blutée.

« La farine d'orge à son tour, est remplacée par le tourteau de lin parfaitement pulvérisé et de bon goût, à la dose d'une demi-livre par veau. On met ensuite du très-bon foin dans un petit tonneau défoncé par un bout; on y verse le matin de l'eau bouillante, ce qui produit le thé de foin qui

est brun et des plus nourrissants; on le mêle soir et matin à la bouillie préparée qui est donnée tiède à raison de cinq pintes environ par repas, ce qui revient à 2 chélini par semaine.

Cette ration ne doit pas être dépassée pendant la première quinzaine, sous peine de voir apparaître la diarrhée; on y mêne les veaux à boire en leur faisant têter les doigts. Lors qu'ils commencent à ruminer, on met devant chacun d'eux un peu de foin très fin pour leur apprendre à manger; lorsqu'on a du bon vent, on y mêne encore des racines, on les leur donne en place de foin. En hiver, on peut encore leur donner de la paille hachée, arrosée d'eau bouillante, dans laquelle on a fait dissoudre, par chaque veau une livre de pain de lin, de plus la paille hachée est saupoudrée soir et matin de farine de grains mélangés, les moins chers.

On peut encore employer le mélange suivant, qu'on laisse s'échauffer en tas avant de le consommer: cinq parties de paille hachée, dix parties de pulpes de betteraves ou l'équivalent en racines, le tout arrosé avec un bouillon contenant quatre parties de farine et une partie de pain de lin.....

REVUE DE LA SEMAINE

Ainsi qu'il avait été convenu, les débats sur l'Adresse en réponse au discours du Trône ont commencé dès lundi le 30 Avril dernier. Ces débats présentèrent un intérêt tout particulier, car toutes les importantes questions maintinrent pendant tout le jour, comme celles des Ecoles, de l'Amnistie, de la Colombie, ont été amenées sur le tapis et longuement traitées.

Ce fut M. Moss, le député de Toronto Ouest, qui proposa l'Adresse. M. Moss félicita le Gouvernement de la forte majorité sur laquelle il peut compter dans le Parlement. "Un gouvernement dans cette condition" dit-il, jouit toujours d'un grand avantage dans la législation et l'administration. Il est indépendant. Avec une forte majorité, il présente sans crainte les mesures qu'il n'osera pas soumettre s'il se sentait faible. C'est, ajoute l'orateur, parce que l'ancien ministère n'était pas supporté par une majorité suffisante qu'il a laissé son œuvre inachevée.

M. Moss a appris avec regret, que la Chambre serait privée d'une opposition active et vigoureuse et il déplore la perte que fait le pays s'il était privé, des services de Sir John A. MacDonald comme chef de l'opposition.

En passant en revue les différents passages du discours du Trône, l'Orateur trouve d'abondants sujets de félicitation; mais il voit une ombre qui pourrait bien effrayer le peuple canadien, et cette ombre, c'est le déficit que le Gouvernement constate dans les finances du pays. Cependant ce déficit peut être comblé en provoquant un constant accroissement du revenu public. Dans le prochain remaniement du tarif de douanes, il espère que sans nuire aux services de l'état on se montrera aussi économique que possible.

Il approuve l'extension du suffrage à tous ceux qui le méritent par leur intelligence; mais il est personnellement d'opinion que le vote public devrait être préféré au vote secret; cependant comme ce dernier paraît être un moyen de réprimer la corruption électorale, il mérite qu'on le soumette à l'épreuve.

M. Moss appelle de tous ses vœux la formation d'une Cour Générale d'Appel, et la révision des lois de faillite, bien que ces questions présentent de grandes difficultés, il est de première importance que la Législature les prenne en sérieuse considération.

En ce qui regarde la milice, il espère que le sujet sera traité sans esprit de parti. Il dit qu'il est du devoir du Gouvernement d'engager les braves volontaires à rendre de nouveaux services au pays. Leur solde a été jusqu'ici irrégulière et sans proportion avec les travaux qu'ils ont faits. La milice n'ajoute-t-il, alimente l'esprit national et l'entraînement d'une manière libérale. Il faut songer à toutes les éventualités et tenir notre armée prête.

Au sujet du chemin de fer du Pacifique, il dit que la politique du ministère actuel est connue et que la Chambre, aussi bien que le pays, doit lui accorder pleine justice. Il affirme que les canaux et toutes les voies de communications par eau avec l'Ouest ne peuvent être exécutés que sur le territoire canadien. Quant aux grandes améliorations qui se font dans le port de Montréal, les provinces de l'Ouest n'en sont aucunement jalouses; au contraire, elles applaudissent aux succès de la métropole commerciale, car le pays tout entier en bénéficiera.

L'orateur se prononce fortement en faveur du traité de réciprocité et dit que le gouvernement, qui parviendra à conclure ce traité, méritera la reconnaissance du pays tout entier.

M. Laurier se lève ensuite et seconde l'adresse. Il concourt dans les sentiments exprimés par M. Moss, puis il ajoute:

"La position tant sociale que politique du Canada s'est grandement améliorée. Sous notre constitution nous jouissons de la liberté, des privilèges et des pouvoirs d'une grande nation et en même temps nous avons l'avantage de faire partie du grand Empire Britannique. Je ne crois pas que notre constitution puisse être remplacée par une autre aussi bonne."

Suivant l'orateur, les libéraux, après s'être opposés à la Confédération parce qu'ils la croyaient impossible et avoir été défaits en 1867, se sont mis immédiatement à l'œuvre pour la consolider. "Les libéraux Canadiens-Français, dit-il, ne sont pas comme les libéraux de France, libéraux toujours prêts à renverser le Gouvernement. Nous ressemblons plutôt aux libéraux d'Angleterre, qui, depuis tant d'années ont travaillé à introduire les réformes en se servant des moyens constitutionnels. Notre programme a toujours été de respecter l'autorité et le bien public."

"Notre constitution ajoute-t-il est basée sur la constitution anglaise, la plus belle constitution du monde. Elle donne à chaque homme sa liberté et lui permet d'exercer ses droits constitutionnels sans crainte. Notre constitution est admirablement adaptée à un pays comme le nôtre où il y a plusieurs races, plusieurs nationalités et plusieurs régions. Nous ne pouvons pas en dire autant de la constitution des Etats-Unis. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul homme en Canada qui ne soutienne cette grande Union, et qui ne soit fier d'être canadien et fier d'être sujet britannique."

"J'affirme sans crainte d'être contredit que le Canada présente un spectacle de liberté religieuse et politique dont le grandeur n'est surpassée dans aucun autre pays du monde. Nous ne sommes pas troublés par ces questions brûlantes qui agitent l'Europe."

M. Laurier passe ensuite à l'examen du programme ministériel qu'il approuve en tous points. D'après l'orateur, le ministère conservateur, malgré ses promesses et malgré les instances du parti libéral, n'a jamais accordé les réformes électorales demandées; mais maintenant que les libéraux sont au pouvoir ils vont mettre leurs principes à exécution.

En ce qui concerne les réformes à apporter dans l'organisation de nos cours de justice, dans la loi de milice, le ch-

min de fer du Pacifique, l'amélioration des canaux et des ports, le gouvernement libéral saura être plus sage que le ministère conservateur, tout en travaillant au progrès du pays. Tous les libéraux suivant M. Laurier, désirent un chemin du Pacifique aussi ardemment que les conservateurs; en outre, ils vont se mettre immédiatement à l'œuvre, afin d'améliorer le plus rapidement possible nos communications par eau.

Sir John A. MacDonald succéda à M. Laurier, il félicita chaleureusement le moteur et le second de l'adresse pour l'habileté et l'éloquence qu'ils venaient de montrer dans leur discours.

Il n'admet pas tous les avancés de M. Moss; mais il oublie ces divergences d'opinion, en considération du patriotisme dont il fait preuve. M. Moss ne croit pas à la rupture du lien qui nous unit à l'Angleterre et il combat cette indépendance perfide qui serait le prélude de l'absorption du Canada par les Etats-Unis. En parlant ainsi, M. Moss s'est montré bon patriote et doit recevoir l'approbation de tous les membres.

Sir John approuve M. Laurier quand il dit que les libéraux Canadiens ressemblent plutôt aux libéraux de l'Angleterre qu'à ceux de France, et il félicite ce monsieur de s'être prononcé de bonne heure sur cette question, c'est là le gage d'un bel avenir pour les libéraux, car en se mettant, dès le début, d'accord avec tous les membres de cette chambre, ils donnent une magnifique espérance pour leurs succès futurs.

Il annonce ensuite au ministère, que, quoiqu'en ait dit la rumeur, il y aura une opposition vigoureuse et que cette opposition remplira ses devoirs avec fermeté, mais sans aigreur et sans esprit de faction. Cependant si l'opposition actuelle manquait à sa mission, le pays ne sera pas en danger, puisque le moteur de l'adresse a promis d'être là pour faire l'office de censeur.

Le chef de l'opposition désapprouve la manière dont le premier ministre a annoncé au pays la politique de son gouvernement; il dit qu'en agissant ainsi, M. MacKenzie a adopté une mesure contraire à la constitution. Il a peut-être voulu imiter M. Gladstone, mais il doit savoir que la presse et le peuple anglais ont généralement désapprouvé la conduite de M. Gladstone.

On a parlé du déficit, et l'on a dit que le ministère libéral n'en est pas responsable, cependant personne ne peut nier que les dépenses faites par la dernière administration sont parfaitement justifiables. Pour remédier au mal on veut choisir entre deux moyens: augmenter les taxes et montrer plus d'économie. La Chambre attend avec impatience que le ministère des finances explique comment il se propose d'agir.

Quant au vote au scrutin, Sir John A. MacDonald s'y est toujours opposé d'après ce principe que tout homme est responsable et qu'il ne doit pas se cacher aux yeux du public. Il sait que, suivant toute probabilité, ce mode de votation sera adopté, cependant il ne pense pas qu'il puisse prévenir la corruption électorale et les émeutes. "On a vu, dit-il, en Angleterre, dans les dernières élections, les émeutes devenir beaucoup plus nombreuses que par le passé. Néanmoins, il pourrait arriver, que dans certaines localités, le vote au scrutin secret, empêchât les Gouvernements et les officiers provinciaux d'exercer une influence indue comme cela a eu lieu dans le passé.

"Nous devons, dit-il encore, une grande reconnaissance à nos courageux volontaires. Je crois que l'armée volontaire est une armée réelle et non pas seulement sur le papier. Quoique la plupart de nos soldats soient hors des rangs, ils

n'en conservent pas moins leur adresse et leur discipline, et, dans l'occasion, ils pourraient nous rendre de grands services. Je pense donc que notre milice est une force vraiment effective et imposante."

Sir John entame la question du chemin du Pacifique et des négociations de Washington. Au sujet du chemin du Pacifique, il faut une politique pleine de calme et de réflexion. C'est une des questions les plus sérieuses qui se soient jamais présentées, elle touche de près à l'existence future de la Puissance et elle peut décider des destinées du Canada. Aussi n'exige-t-il aucune déclaration immédiate sur ce point.

Il désire que les négociations entamées avec le Gouvernement de Washington soient couronnées de succès, et il reconnaît avec M. Laurier que, si le ministère peut obtenir le renouvellement du traité de réciprocité il aura bien mérité de la patrie. L'Hon. Monsieur, envoyé à Washington dans ce but, est un homme de zèle et d'initiative; mais il craint que le désir de remplir sa mission ne lui fasse faire des concessions préjudiciables aux intérêts du Canada. Le Gouvernement canadien devrait donc se réserver le droit de ratifier ou d'annuler les arrangements que ce monsieur pourra faire.

Les autres parties de l'Adresse ne contiennent rien de nouveau, c'est le programme de l'ancien ministère sans modifications et elles obtiendront l'approbation des deux côtés de la Chambre.

L'Hon. M. MacKenzie parle ensuite. Il ne trouve rien à reprendre au discours de Sir John A. MacDonald. Il espère que M. Brown, délégué à Washington pour négocier le traité de réciprocité, réussira dans sa mission.

M. Masson dit que le discours du Trône est remarquable non pas pour ce qu'il renferme, mais pour ce qu'il ne renferme pas. "J'avais compris, dit-il, que ces discours devaient toucher à tous les sujets importants soulevés durant les vacances du Parlement." Cependant tel n'a pas été le cas, on n'a pas même fait mention de Manitoba, de la Colombie, de l'Administration de la Justice, de l'Industrie, des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

On devait désavouer le bill des Ecoles; la Chambre l'avait demandé, les ministres actuels l'avaient demandé, pourquoi le désaveu n'a-t-il pas été donné. M. Masson n'a pas l'intention de critiquer l'administration, mais il veut amener au plus tôt la solution de cette difficulté. D'après sa conduite passée en Chambre il a le droit de faire cette demande.

M. Masson ne croit pas à l'avenir du Chemin du Pacifique, d'après les vues de la présente administration.

Mais de toutes les questions oubliées dans le discours du Trône, la plus importante est, sans contredit, celle de l'amnistie promise à Manitoba. Elle comporte les plus sérieuses conséquences et la Chambre peut être assurée que jamais la paix et la tranquillité ne seront assurées tant qu'elle ne sera pas résolue.

On veut nommer une commission d'enquête, afin de s'assurer si l'amnistie a été promise. Il n'en voit point l'utilité, car le Gouvernement doit posséder toutes les informations nécessaires; il a eu quatre mois pour se les procurer, et s'il n'est pas assez renseigné, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Puisque le Canada a conclu un arrangement avec le Nord-Ouest il doit accorder l'oubli du passé, d'autant plus que les troubles ont été occasionnés par la faute du Canada lui-même.

L'Hon. M. Dorion répondit au député de Terrebonne: il somma M. Masson d'apporter ses preuves et dit que si

Riel, qu'il qualifia de meurtrier de Scott, a obtenu une promesse d'amnistie, cette promesse sera remplie ou plutôt le ministère saura quoi faire.

Le 31, l'Hon. H. J. Clark, procureur général de la province de Manitoba comparait devant la Chambre pour répondre à la question relative à l'indictement soumis au grand jury de Manitoba et au *true bill* rendu contre Louis Riel, député de Provencher, accusé du meurtre de Thomas Scott.

M. Clark dit qu'il connaît Riel et son écriture et que la signature qu'on lui montre sur la liste des membres est bien celle de Riel. Il dit ensuite qu'en novembre dernier un *indictement* a été trouvé contre lui par le grand jury et que la cour a émané un mandat d'arrestation qui n'a jamais pu être exécuté. Puis presque toute cette séance fut employée à l'interrogation de M. Clark, et finalement sur motion de M. Bowell ordre est donné à M. Riel de se présenter à la Chambre le lendemain.

Le 1er Avril l'affaire Riel est de nouveau amené devant la Chambre. Puis une longue discussion s'engage sur une motion demandant la proscription de la vente des liqueurs spiritueuses dans les *lâtisses* parlementaires; cette motion rencontre une forte opposition, mais elle résiste à toutes les épreuves et finalement elle est adoptée.

M. Smith proposa ensuite la formation d'un comité d'enquête pour s'enquérir des troubles du Nord-Ouest. Il y a eu des troubles à Manitoba, un grand malaise pèse encore sur le pays, il faut de toute nécessité rétablir la paix et la bonne entente; pour cela il faut établir une enquête rigoureuse qui nous fera connaître la vérité.

M. Schultz s'oppose à la formation du comité parce qu'il ne le croit pas capable d'obtenir des renseignements suffisants.

Après quelque discussion la motion de M. Smith est mise aux voix et adoptée.

Nomination de Philippe Landry, écrivain, comme membre du Conseil d'agriculture

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de nommer Philippe Landry, agronome, de Saint-Pierre du Sud dans le comté de Montmagny, l'un des membres du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, en remplacement de Henry Gustave Soly, écrivain, qui a résigné.

Cette nomination rencontre l'approbation générale. M. Landry est un jeune homme de talent qui possède de saines notions sur la théorie et la pratique de l'agriculture. Nous ne doutons pas qu'avec le concours de ses collègues dans le Conseil agricole, il ne rende des services signalés à l'industrie rurale.

Procédé pour remplacer le charbon comme combustible

Montréal 28 Mars, 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Un paysan belge vient de découvrir un nouveau procédé qui est, dit-on, destiné à remplacer le charbon comme combustible, je le recommande spécialement à vos lecteurs:

Terre ordinaire 3 parties.

Poussière de charbon 1 partie.

Le tout bien mélangé est arrosé d'une solution concentrée de soda à laver. Quand le mélange a acquis la consistance ordinaire de la pâte, vous le compressez par morceaux de la grosseur d'une brique et vous les laissez sécher. — S. L. P. — *La Semaine agricole*.

Transplantation des arbres

On s'est beaucoup occupé à la Société impériale d'horticulture de Paris et central de France, de l'effet que peut produire

sur les arbres malades; leur transplantation, opérée comme moyen curatif. On a cité à cette occasion plusieurs expériences, qui ont été faites par des membres de cette Société. On a particulièrement remarqué celles-ci:

10. Un poirier très-productif, un passe-colmar, dépérissait sensiblement, et c'était vainement qu'on lui prodiguait tous les soins commandés en pareil cas. Une transplantation de cet arbre, précédée de la suppression de ses feuilles et secondée par des arrosements calculés, a suffi pour le remettre en état, et il est aujourd'hui très-vivace.

20. Un tilleul malade a été également ramené à un état vigoureux par le même moyen. On lui avait laissé ses feuilles, mais on l'avait couvert d'un drap mouillé dans le double but d'entretenir de la fraîcheur et de diminuer les absorptions et les exhalaisons, plus fortes et plus fréquentes à l'air libre. La plantation, comme la transplantation, peut, en toute saison, être faite avec succès, soit lorsque la végétation est suspendue, soit lorsqu'elle a le plus d'activité; il suffit, pour bien faire cette opération, d'avoir des précautions et des soins propres à ménager et à ranimer lentement les fonctions des organes. On a cité à cette occasion le jardinier en chef d'un château impérial, qui, ayant reçu en automne une quantité considérable d'arbres, en a opéré la plantation successive l'année suivante, jusqu'en août; il tenait en jaugé ceux qui n'avaient pas encore de place prête.

Enfin, à Montrouge, à l'occasion de construction et de réparations de murs, on a levé des arbres en mai, on les a mis en panier et en jaugé; là, ils ont très bien fleuri, et on les a replantés en juillet, sans qu'aucun d'eux ait souffert.

Ces expériences, faites par des hommes compétents, prouvent de la manière la plus évidente que la transplantation n'est ni aussi difficile ni aussi dangereuse qu'on le pense, et qu'elle n'exige que de bons soins et un peu de savoir-faire.

Manufacture de sucre de betterave, à Ditton, Canton de l'Est

Nous lisons à ce sujet dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

" Nous avons eu, la semaine dernière, la visite de M. Taché de Lafitte, Département de Marne et Garonne, France. M. Taché est un agriculteur distingué dans son pays, où il exploite sur une grande échelle l'industrie de la betterave. Ayant entendu parler avantageusement des Cantons de l'Est, il est venu les visiter avant d'aller au loin ailleurs. Il est parti samedi pour Cookshire et de là il s'est rendu, lundi, chez l'agent des Terres, à Bury. Il a été tellement satisfait, enchanté, de tout ce qu'il a vu et appris dans ces endroits, que de suite il a fait le choix et l'acquisition de sept ou huit cents acres de terre dans le beau canton de Ditton. Il doit nous revenir dans quelques jours pour compléter cette transaction et faire l'acquisition de nouveaux terrains. Il entend acheter au moins deux mille acres de terre. Son but est d'introduire parmi nous et d'exploiter en grand l'industrie de la betterave, qu'il croit parfaitement adaptée à notre climat et à notre sol. Il a choisi ses terrains de chaque côté de la charmante petite rivière qui traverse Ditton, afin d'y construire les usines nécessaires à cette exploitation. Il doit retourner bientôt en France, afin de faire ses derniers préparatifs, recruter des immigrants dont il veut assurer les services et revenir en Canada dans le cours de l'année, afin de se lancer du suite dans ses nouvelles entreprises.

M. Taché est allé à l'honorable famille Taché du Canada: il est cousin de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Taché, de Manitoba; du Dr. J. C. Taché, d'Ottawa, et de M. Louis Taché, Shérif à St. Hyacinthe, etc. Inutile de dire que c'est un gentilhomme dans la force du mot. Il nous a bien vite conquis en, durant les charnants instants que nous avons eu le plaisir de passer avec lui, qu'il est muni de connaissances aussi étendues que variées sur l'agriculture et l'industrie qu'il exploite. Il suffit de dire, du reste, qu'il descend d'une famille d'agriculteurs de cinq cents ans de lignée dans la vieille France.

Voilà une belle acquisition pour Ditton en particulier et pour toute cette intéressante partie de nos cantons. Il est bon d'avoir

des colons comme celui-ci qui, par leur position, leurs ressources pécuniaires et autres, leurs connaissances pratiques, sont en état de rendre de si éminents services à la belle et noble cause de la colonisation. Espérons que l'exemple de ce véritable gentilhomme français sera suivi par nombre de ses compatriotes, qui trouveront ici des concitoyens heureux de les recevoir, de les aider de leurs renseignements, de leurs conseils au besoin, et disposés à les traiter comme des frères.

" Nous avions oublié un détail important: M. Taché nous a avoué qu'il n'éprouve en ce moment qu'un regret: c'est de n'être point venu dix ans plus tôt au Canada. Mais comme tant d'autres dans la vieille mère-patrie, il n'en connaissait point les avantages, bien qu'il soit un des Français le mieux renseigné du midi sur notre pays, vu les relations qu'il entretenait avec ses parents de ce côté de l'océan. Il entend réparer ce défaut, regagner comme on dit, le temps perdu, en faisant connaître notre Province dans le sud de la France, où nos agents n'ont encore rien entrepris, ou à peu près, en faveur de l'émigration au Canada. Nul doute que ses démarches ne soient couronnées de succès.

" En attendant, soyez le bienvenu dans nos cantons. M. Taché et plusieurs de nos amis nous reviennent accompagnés de plusieurs citoyens de votre mérite! "

Du bon traitement des fumiers

1o Il ne suffit pas d'avoir égard aux diverses circonstances qui peuvent influer sur la production du fumier, il faut encore savoir le traiter de manière à ce qu'il ne perde aucun de ses principes utiles pendant tout le temps qu'il restera sans être mis en terre.

2o Et c'est d'abord, il ne faut pas laisser le fumier trop longtemps dans les étables.

Ce qu'il y a de plus raisonnable, c'est d'enlever la litière tous les huit ou douze jours, et d'en mettre de la fraîche sur l'ancienne tous les deux ou trois jours. On arrive ainsi à obtenir de bons fumiers, sans compromettre la santé des animaux. Le piétinement opéré par les bêtes en l'entasse toutes les parties du fumier plus homogène, brise la paille et active sa conversion en terrain.

3o. Beaucoup de cultivateurs croient qu'en laissant les animaux séjourner, pendant huit à douze jours, sur une litière humide, on risque de faire développer chez eux dernières des maladies de l'ouïe aux jambes, et que pour les chevaux surtout ce système est dangereux.

Tous les faits de pratique viennent détruire ces craintes; bornons-nous à en rapporter un seul. Dans ces derniers temps, l'administration de la guerre en France, qui a tant d'intérêt à diminuer les chances de maladie et de mort chez les chevaux de la troupe, a fait faire des expériences spéciales dans plusieurs régiments; on évalua successivement la litière des animaux de manière à ce que les couches les plus impropres restassent toujours dessous; on n'enlevait le fumier que tous les huit jours. On s'est assuré qu'il n'y avait point de vapeurs piquantes causées par le séjour du fumier, circonstance qui s'explique très bien par le tassement des mat durs fermentescibles, et que cette méthode n'avait aucune influence fâcheuse sur la santé des chevaux. Aujourd'hui ce système est généralement adopté dans les régiments.

4o. Les fumiers s'emploient sous deux états: non fermentés tels qu'ils sortent des étables; c'est ce qu'on appelle *fumier long, frais ou pailloux*, et à l'état de pourriture complète, convertis en une espèce de masse pâteuse qui se coupe à la béche comme du beurre, ce qui les a fait désigner sous le nom de *beurre noir* dans beaucoup de pays.

5o. Le *fumier frais* est un engrais très lent, qui ne convient réellement que lorsqu'il s'agit d'influer sur une longue suite de récoltes, mais qui presque toujours fait perdre du temps; c'est-à-dire un capital tout aussi précieux que l'argent déboursé. En effet, 20 mètres représentés par du fumier qui produit toute son action en un an, rapportent un intérêt bien plus grand que 20 représentés par du fumier qui produit son effet en cinq ans.

6o. Une putréfaction avancée, comme celle des fumiers amoncelés dans les cours des fermes, n'est pas moins préjudiciable. La chaleur ne tarde pas à s'élever considérablement dans le centre de la masse; la couche fume, des gaz et des vapeurs se dégagent en abondance et sont ainsi perdus pour la végétation; les sels

solubles et les matières organiques sont entraînés par le purin qui s'écoule dans les mares, ou sur les chemins, et le volume du fumier diminue de plus en plus.

7o. Pour arriver à l'état de *beurre noir*, le fumier perd 25 centièmes de son volume primitif, de sorte que 100 voitures de fumier frais se réduisent à 75 voitures de fumier consommé.

Un tas de fumier abandonné à l'air éprouve en centième:

81 jours	une perte de	26
284	—	Id. 25
384	—	Id. 37
893	—	Id. 52

8o. Le fumier de couche épais, qui a cessé d'émettre une chaleur annonçant la continuation de la fermentation, a perdu plus de la moitié de sa masse, plus de la moitié de ses principes solubles, et les 2/3 de l'élément le plus utile que l'on appelle *azole*.

9o. Le fermier qui, soignant mal ses fumiers, a, en outre, la mauvaise habitude de ne les porter aux champs qu'une fois par an, perd près de la moitié de ses engrais, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 100 voitures de bon fumier il n'en trouve plus que 65 de mauvaise qualité. C'est entre les deux extrêmes qu'il faut se placer, pour obtenir des fumiers le plus d'effet utile comme engrais.

10o. Au sortir des étables, il convient de les mettre en tas pendant quelque temps, pour qu'ils éprouvent une légère fermentation qui amollisse ou aplatisse toutes les pailles, donne à celles-ci une couleur brune, un aspect gras, et rende les diverses parties homogènes. La masse est alors dans le meilleur état pour se convertir promptement dans le sol en principes solubles et gazeux, les seuls utiles à la nutrition des plantes.

11o. Cette macération des fumiers longs, bien différente de la putréfaction qu'ils subissent habituellement pour arriver à l'état de *beurre noir*, n'exige que fort peu de temps de conservation en tas: six semaines ou deux ou trois mois, suivant la saison. Elle augmente singulièrement leur valeur comme engrais, et leur communique cette rapidité d'action nécessaire dans la majeure des cas.

(A continuer.)

Petite Chronique

Devoirs municipaux en Avril.—S'il n'y a pas de procès-verbaux ou règlements pour l'entretien des routes, l'inspecteur des voies doit donner au rabais, dans ce mois, l'entretien des routes pour le temps compris entre le 1er mai et le 1er novembre, voir article 828 code municipal.

Il n'est pas permis de relever les écharces le long des chemins d'hiver avant le 1er d'Avril.

Vie ferrée de Kennebec.—Nous lisons dans le *Journal de Québec*:

Les promoteurs de la voie ferrée de Kennebec, sont, comme nous le tenons le savent déjà, en pleine voie de réalisation de leur projet. Le pont en fer qu'ils doivent jeter sur la rivière Chaudière est attendu mardi, de Montréal, et il sera posé immédiatement.

Une locomotive est sur place, deux autres sont attendues le premier mai. Divers contrats s'exécutent dans la localité même pour les voitures à fret; et les poteaux du télégraphe sont distribués sur tout le parcours de la ligne. Bref, on espère que le 1er août, la voie sera ouverte à la circulation depuis Lévis jusqu'à Ste. Marie.

VOULEZ-VOUS AVOIR DES GRAINES

DE

PREMIER CHOIX?

VOYEZ LA LISTE DES GRAINES QUE NOUS OFFRONS EN VENTE

ET

FAITES VOTRE COMMANDE AU PLUS TOT

RECETTES

Inflammation des yeux : guérison en deux ou trois jours.

Prenez : sel de cuisine une cuillerée à bouche, eau un verre. Faites dissoudre. Instillez matin et soir quelques gouttes de liquide entre les paupières ; trois à quatre gouttes chaque fois.

Remède pour ôter les taches ou taches qui viennent aux yeux des chevaux

Prenez : quantité suffisante de feuilles de morelle, pilez-les, exprimez-en le jus, passez à travers un linge fin ; seringuez ce jus dans l'œil du cheval une ou deux fois par jour jusqu'à guérison.

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE

LETTRES NON REÇUES :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Iérué, Daniel (3) | Chouinard, Charles |
| Couillard, Elzéar | Dastous, Pierre |
| Dionne, A. S. | Dumas, Marcel, père |
| Michaud, Dlle. Virginie | Quellot, George |
| Y. Hébert, Charles, fils | Pelletier, Jean Baptiste |
| Richard, Dlle. Emérence | |



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, JUSQU'À MIDI,

VENDREDI, LE 8 MAI

prochain, pour le transport des Malls de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années dans chaque cas, entre les places mentionnées plus bas, depuis le 1er JUILLET prochain.

Entre FOX RIVER et GRANDE GREVE, TROIS fois par semaine ;

Entre PORTNEUF et SAINT-BAZILE, TROIS fois par semaine ;

Entre SAINT-AUBERT et VAILLANCOURT, UNE fois par semaine ;

Entre SAINT-SEVERIN et SAINT-SYLVESTRE EST par voie de F. F. rd, UNE fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formulaires de soumissions en blanc, aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, et au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Postes

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,

Québec, 20 mars 1874.

AVIS IMPORTANT
AUX
CULTIVATEURS

Comme il nous est fait un grand nombre de demandes, depuis quelque temps, pour l'achat de graines de jardins, le soussigné a eu devoir établir au Bureau même de la Gazette des Campagnes, un dépôt de graines de légumes adaptés à notre climat. Ces graines seront de première qualité, fraîches et pures, et elles peuvent être recommandées avec confiance à nos abonnés.

Le prix sera au plus réduit que possible.

Les graines mentionnées dans notre liste ont été prouvées d'une manière convenable par notre fournisseur qui nous en offre toute la garantie possible, étant l'expérience de sa propre culture.

Le soussigné pourra expédier par la poste, sur demande par lettre affranchie, les espèces de graines mentionnées dans le tableau suivant :

Nom des graines	Par		Par
	quel	once	
	cts.	cts.	cts.
BETTERAVE à salade, Bassano, très-rare . . .	5	10	1 00
" " rouge foncée, longue . . .	5	10	0 80
" " rouge ronde, précoce . . .	5	10	1 00
" " à v. ches, géante rouge, nouvelle . . .	5	5	0 50
CAROTTE, courte lative écarlate . . .	5	10	0 80
" " longue de Evans, approuvée . . .	5	10	1 00
" " jaune longue . . .	5	10	0 00
" " Altringham écarlate . . .	5	10	0 60
CÉLÉRI blanc solide . . .	5	5	
CHOU d'York, hâtif . . .	5	15	
" " de St. Jean, pommé gros . . .	5	15	
" " de St. Denis, pommé gros . . .	5	15	
" " quintal ou gros d'Allemagne . . .	5	15	
CHOU-FLEUR de Paris . . .	10		
CERFEUIL double frié . . .	5	10	
CRESSON double frié . . .	5	10	
CONCOMBRE très-hâtif, long . . .	5	10	
" " cornichon pour marinades . . .	10	40	
LAITUE (Salade) pomme hâtive . . .	5	15	
" " très-grosse . . .	5	15	
NAVETS (jardins) hâtif d'Alte . . .	5	5	0 60
" " Altringham jaune . . .	5	5	0 60
" " hâtif globe d'or de Robertson . . .	5	5	0 60
" " (des champs) Aberd' en jaune à collet . . .	3 oz	5	0 30
" " Norfolk . . .	2 oz	5	0 30
CHOU DE SIAM, à col et vert . . .	3 oz	5	0 30
OIGNON, gros rouge américain . . .	5	25	3 00
" " blanc . . .	5	30	3 50
" " argenté, pour marinades . . .	5	15	1 50
PERSIL double frié . . .	5	10	0 55
POIREAU, de Londres . . .	5	10	
RAVES, rose hâtif et rond . . .	5	10	0 55
" " blanche hâtive, ronde . . .	5	10	0 55
" " rose au sommet, longue . . .	5	10	0 55
" " écarlate, longue . . .	5	10	0 55
" " jaune, petit hâtif, française et nouvelle . . .	10		
Rave, Raphanus Candatus, bien que cette espèce est de la race des raves, dissemblable à l'ordinaire on ne mange pas la racine, mais on mange les gousses à la manière des fèves . . .	10		
SAUGE . . .	5		
SALETTE d'été . . .	5		
" " d'hiver . . .	5		
LUZERNE, par livre . . .			0 30

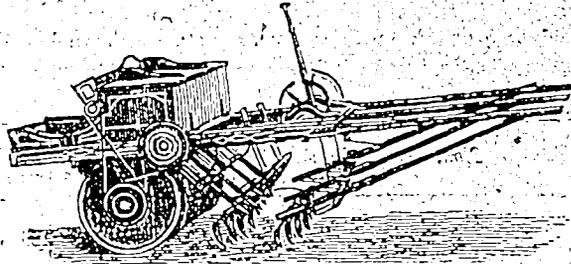
Les commandes devront être accompagnées du prix d'achat tel qu'indiqué sur notre liste; plus, le prix de postage qui doit être payé d'avance au Bureau de Poste de Ste. Anne de la Pocatière aux taux suivants: Pour une once pesant, un demi centin; 2 onces, un centin; un quart de livre, quatre centins; et par chaque livre, huit centins. Le paquet à être expédié par la poste ne devra pas excéder trois livres.

Les envois seront exécutés aussitôt la commande reçue. On devra se hâter de faire la demande de ces graines, afin que l'on puisse faire l'envoi de toutes les graines indiquées dans notre liste.—S'adresser à

FIRMIN H. PROULX,

à Ste. Anne de la Pocatière,

SEMOIR HERSE ET ROULEAU COMBINES DE J. & T. VISSOT.



PREMIERS PRIX AUX EXPOSITIONS PROVINCIALES de Montréal, en 1870 et 1873, de Québec en 1871 et d'Hamilton en 1874. Sème, herse et roule en moins de 45 minutes — garanti pour un an — Prix \$110 comptant, livré à la manufacture ou trois ans pour payer à d'autres conditions.

Pour circulaires, certificats et plus amples informations, s'adresser aussitôt que possible à

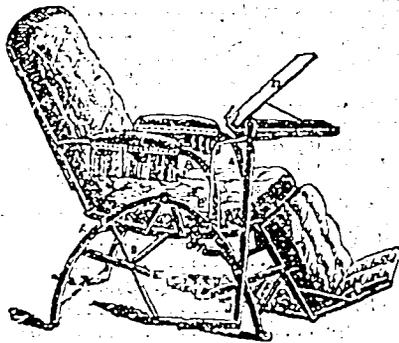
J. & S. VISSOT & C^{ie},

12 mars 1874.

Joliette, P.-Q.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
St^e. Anne de la Pointe.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orn. frisé \$30; Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & C^{ie},

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada,
245, Rue St. Jacques, Montréal.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Kamouraska

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de A. LAVOIE

Mercrèdi, le treize de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit Acte.

Kamouraska, 12 mars 1874

ADÉLINE LAVOIE, Faill.

Par G. ANVOT,

son Procureur et l'inter

MUSIQUE NOUVELLE !!

RECUEIL DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNÉSIA.

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60	centimes
In non, valse.....	Gruziuni	60	"
Polka des moineaux.....	Journot	40	"
Espièglerie.....	Bachmann	60	"
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65	"
Sur l'Adriatique.....	"	60	"
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60	"
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70	"
Le roulis, caprice maritime.....	"	50	"
Solitude, nocturne.....	"	60	"
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50	"
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75	"
Ojga, mazurka.....	Gruziuni	40	"
La petite coquette, valse mignonne.....	Deluseurie	50	"
Le chant du lazzarone.....	Kowalski	60	"
Marche turque.....	"	60	"

etc., etc., etc.

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'ÉGLISE:—100 morceaux brillants et facile pour Orgue par Valenti—\$2.50

TREASOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Lorenzo,—Marius-Guent,—Lefebure-Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75	centimes
" de flûte.....	75	"
" d'accordéon.....	75	"
" de hautbois.....	75	"
" de Cornet à pistons.....	75	"
" de Saxhorn.....	75	"
" de Clarinette.....	80	"
" d'harmonium.....	80	"

etc., etc., etc.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
113 rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B.—Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, janvier, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.